



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Trévién, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien CARIVENC, maire.

Membres du conseil municipal en exercice :
11

Présents : 8

Absents Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Absent non excusé : 0

Quorum : 6

Le quorum est atteint

Date de la convocation : 23/03/2026

Affichage de la convocation : 23/03/2026

Affichage du Procès Verbal de séance :

Etaient présents :

Julien CARIVENC
Raymond ANDRES
Roseline CRESTE
Alain DAVID

Pascale CASSELEUX
Philippe GAYRARD
Christel CRESTE
Annie CALMELS

Absents excusés :

Christophe CLAUS
Aurélie LACOSTE
Peter MCMASTER

Absents :

AUCUN

Secrétaire de séance :

Roseline CRESTE

QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026
2. Désignation des représentants de la commune aux organismes extérieurs
3. Nomination du correspondant sécurité routière
4. Nomination du correspondant défense
5. Création des commissions municipales permanentes
6. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal - article L2122-22 du CGCT
7. Projet d'acquisition de matériels polyvalents d'entretien des espaces publics et de sécurisation de la voirie Communale
8. Questions diverses

1. Nomination du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le conseil municipal nomme Madame Roseline CRESTE, secrétaire de séance.

2. Validation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121.15.

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenu le dimanche 22 mars 2026, établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Roseline CRESTE, a été communiqué à l'ensemble des élus du Conseil municipal le 26 mars 2026.

Monsieur le maire soumet le PV de la séance au vote des membres du conseil municipal.

Les participants ont confirmé avoir reçu et lu le procès-verbal du 22 mars.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le PV à l'unanimité.

3. Désignation des représentants de la commune aux organismes extérieurs

Le maire indique avoir transmis par mail les éléments relatifs aux décisions à prendre lors de ce conseil. Il demande si chacun en a bien pris connaissance.

Des clarifications sont apportées sur les sigles et structures liées à l'électricité et au réseau (SIERC / SDET / OYA).

Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale du Carmausin (SIERC)

Une clarification est apportée sur le rôle du SIERC.

Élection requise de 2 titulaires et 2 suppléants.

Madame Annie CALMELS et Monsieur Julien CARIVENC se proposent comme titulaires.

Suppléants : Philippe GAYRARD et Alain DAVID.

SYNDICAT MIXTE AGEDI

Structure orientée vers les outils informatiques et administratifs à destination des communes.

Désignation proposée :

- Titulaire : Roseline CRESTE
- Suppléant : Raymond ANDRES

SIVOM de Monestiés

Syndicat intercommunal regroupant 9 communes, dont Trévien, et gérant notamment 2 structures EHPAD à Monestiés.

Il est rappelé la présidence assurée par Denis Marty, ancien maire de Monestiés.

Une discussion a lieu autour de la représentation de la commune et sur l'historique du SIVOM.

Désignation proposée :

- Titulaire : Julien CARIVENC
- Suppléant : Christel CASTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver toutes les nominations à l'unanimité.

4. Nomination du correspondant sécurité routière

Un rappel de l'importance de ce sujet est apporté au regard de la voirie sur la commune, notamment en raison de routes étroites et d'un manque de visibilité.

Le correspondant sécurité routière est présenté comme l'interlocuteur privilégié pour les questions de sécurité routière. Il est chargé de relayer l'information, de contribuer à la sensibilisation du public et de favoriser la prise en compte de ces enjeux dans l'action locale.

Il est indiqué qu'un lien entre le correspondant sécurité routière et le référent voirie semble évident.

Monsieur Alain DAVID se porte candidat. Aucune objection n'est formulée par le conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la nomination à l'unanimité.

5. Nomination du correspondant défense

Le rôle du correspondant défense est expliqué. Il s'agit de définir un relais d'information sur les questions de défense, de mémoire, de citoyenneté et d'engagement auprès des habitants et de la jeunesse.

Après discussion au sein du conseil, Monsieur Peter MCMASTER est désigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la nomination à l'unanimité.

6. Création des commissions municipales permanentes

Mise en place et fonctionnement des commissions municipales permanentes

L'objectif est de répartir les sujets entre plusieurs commissions, avec un référent identifié par commission afin d'assurer le suivi des dossiers et leur restitution en conseil municipal.

Le maire centralise les informations extérieures reçues sur différents sujets (animaux, chasse, sécurité routière, social, etc.) et les transmet aux référents compétents. Les commissions ont vocation à travailler sur les sujets, à formuler des propositions et à accompagner la mise en œuvre des orientations décidées par le conseil municipal.

Il est rappelé que les commissions n'engagent pas la commune financièrement et ne disposent d'aucun pouvoir de délibération. Seul le conseil municipal peut délibérer.

Il est envisagé d'identifier un référent par commission, lequel pourra être mentionné dans le trombinoscope du site internet afin de faciliter les contacts avec la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur la mise en place et le fonctionnement proposés, avec désignations de référents.

Liste des commissions envisagées et affectations

- Travaux et voirie (réseaux, chemins, entretien des espaces communaux)
- Solidarité et action sociale
- Environnement et cadre de vie (propreté, ordures ménagères, valorisation des espaces publics, dépôts sauvages)
- Communication et vie communale (boîte à idées, associations, site internet, trombinoscope). Cette commission inclut également la thématique des animaux
- Culture et patrimoine (archives, mémoire locale, photographies anciennes, etc.)

Commission Solidarité et action sociale

- Mise en place du registre communal nominatif de vulnérabilité, présenté comme une obligation légale.
- Repérage des besoins spécifiques.
- Vigilance évoquée concernant les situations de violences intrafamiliales.
- Volonté de renforcer les liens avec les partenaires sociaux intercommunaux, l'intercommunalité étant identifiée comme un interlocuteur privilégié et expérimenté.

Madame Christel CASTE se porte volontaire pour être référente de la commission, et Madame Annie CALMELS se propose comme membre.

Commission Communication, vie communale et animaux

- Refonte du site internet et ajout d'un trombinoscope.
- Rédaction du bulletin municipal.
- Développement des liens avec les associations locales, notamment : La Pêche, la Chasse, Le Trait d'Union, Le Plô des Arts.
- Alimentation du compte Facebook de la mairie et création d'un compte Instagram
- Suivi des sujets touchant aux animaux.

Madame Pascale CASSELEUX se porte volontaire pour être référente de la commission.

Madame CRESTE et Monsieur ANDRES souhaitent intégrer la commission en tant que membres.

Commission Culture et patrimoine

- Transfert de documents historiques aux archives départementales.
- Établissement de la liste des soldats « Morts pour la France ».
- Mention d'un registre des décès couvrant les années 1912 à 1920 présent en mairie.
- Numérisation de documents et de photographies anciennes, avec appel à des compétences informatiques, notamment via AGEDI.
- Collecte d'anciennes photos locales

Madame Roseline CRESTE se porte volontaire pour être référente de la commission.

Madame Annie CALMELS se porte volontaire pour être membre.

Commission Environnement et cadre de vie - suivi des ordures ménagères

- Réflexion sur l'aménagement des zones de poubelles, avec des structures fermées ou semi-fermées pour éviter la dispersion des déchets.
- Gestion des dépôts sauvages et actions de sensibilisation, notamment autour des conteneurs.

- Étude de l'utilisation éventuelle d'un local existant pour abriter les poubelles, avec vigilance particulière concernant la présence possible d'amiante et les obligations réglementaires correspondantes.

Monsieur Christophe CLAUS, ayant indiqué sa volonté de participer à cette commission, est nommé référent de la commission, et Madame CALMELS en est membre.

Commission Voirie et réseaux - suivi des travaux

Rappel de l'importance budgétaire de la voirie pour la commune.

Nécessité de suivre les réseaux et les bâtiments communaux.

Monsieur Alain DAVID propose sa candidature comme référent de la commission.

Madame CALMELS ainsi que Messieurs CLAUS et GAYRARD proposent leur candidature en tant que membres de la commission.

Conclusion : Le conseil approuve à l'unanimité.

Concernant le projet de salle communale, M. Le Maire précise qu'une commission spéciale sera créée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'ensemble des nominations pour toutes ces commissions à l'unanimité.

7. Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal - article L2122-22 du CGCT

Il est rappelé que le conseil municipal vote le budget, mais qu'une délégation peut permettre au maire d'engager certaines dépenses afin de ne pas bloquer la commune sans vote systématique du conseil, sous réserve d'une délégation consentie par le conseil municipal.

Les plafonds antérieurement pratiqués ou évoqués sont rappelés.

Des exemples de devis sont mentionnés.

La proposition retenue fixe la délégation à 3 000 € par opération, afin de permettre une réactivité en cas d'urgence, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée, avec information du conseil municipal.

Il est rappelé par le maire que le conseil peut décider à tout moment de suspendre cette délégation consentie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la délégation octroyée au maire de 3000 euros par opération, à l'unanimité.

8. Projet d'acquisition de matériels polyvalents d'entretien des espaces publics et de sécurisation de la voirie Communale

Constat est fait d'un coût annuel d'environ 3 000 € versé à un prestataire pour l'entretien, comprenant 7 tontes ainsi que 3 interventions au cimetière.

Il est relevé un manque de visibilité entre deux passages de l'épaveuse, ainsi que la présence fréquente de graviers ou de terre sur certaines routes après travaux ou intempéries.

La question de la responsabilité de la mairie en cas d'usage de matériel personnel est évoquée.

Le projet porte sur une machine polyvalente de type Husqvarna 316 TX AWD comprenant :

- un module de tonte frontal de 94 cm ;
- un gyrobroyeur à fléaux pour les virages et carrefours dangereux ;
- une balayeuse frontale pour le nettoyage.

Les questions de conformité sont évoquées : autocollant 25 kms heure, gyrophare, assurance et immatriculation du véhicule.

L'évolutivité des équipements est également soulignée.

L'organisation pratique de l'utilisation par des membres du conseil municipal est abordée.

Il est rappelé qu'un contrat annuel a été signé avant le début du mandat avec le prestataire.

Monsieur le Maire souhaite proposer une alternative au prestataire.

Il est précisé que deux fournisseurs locaux ont été démarchés afin de pouvoir assurer le SAV en cas de panne. À matériel identique, l'offre la plus avantageuse est à ce jour de 10 395,59 € HT.

Des solutions de stockage et de sécurité sont évoquées : alarme, caméra, atelier, hébergement temporaire, assurance.

La viabilité financière du projet est appréciée au regard des prestations extérieures annuelles, avec un amortissement estimé à environ 3 ans.

Madame Roseline CRESTE souhaite obtenir des compléments d'information sur les finances de la commune. Monsieur Raymond ANDRES indique travailler actuellement sur le budget et précise qu'il sera en mesure de le détailler lors du prochain conseil, à l'occasion du vote du budget. Il ajoute cependant qu'en première lecture, le résultat de la commune s'élève à 462 700,93 €. En conséquence, d'un point de vue financier, l'investissement dans ce matériel est possible, sous réserve de son inscription au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver cet investissement sur le budget 2026, à l'unanimité.

9. Questions diverses

➤ Réorganisation de la messagerie et du flux documentaire

Création d'une boîte mail dédiée au conseil municipal pour les échanges internes avec la secrétaire, distincte de « mairie.trevien81@gmail.com », utilisée pour les échanges externes.

Mise en place de bannettes par commission.

Pour le maire, système de bannettes codées par couleur :

Il est souligné qu'une priorisation est nécessaire au regard du volume important de mails reçus.

Le conseil municipal envisage cette nouvelle organisation dès la semaine suivante, afin d'améliorer la traçabilité et la priorisation des dossiers.

➤ Clés et accès aux locaux

Recensement des besoins en clés.

Les barillets donnant accès à la mairie ont été changés cette semaine.

Remise des clés avec signature d'une charte d'usage précisant les modalités d'entrée, de sortie et l'état des lieux pour la salle du conseil, et tenue d'un registre.

➤ **Cabane à livres / boîte à livres et réemploi d'une cabine téléphonique**

Finalisation d'une cabane à livres impliquant des travaux de maçonnerie, la fabrication d'une porte et l'ajout de fenêtres.

Discussion autour d'un éventuel réemploi d'une cabine téléphonique existante, avec plusieurs réserves exprimées.

Le conseil municipal envisage d'engager les travaux avec les volontaires et aussi de retenir une solution adaptée à la bonne conservation des livres dans la cabane à livre prévue à coté de la Mairie.

➤ **Visite et inventaire des bâtiments communaux**

Un inventaire a été réalisé pièce par pièce durant la semaine.

Nécessité évoquée de visiter le bâtiment de Saint-Pierre de Gil.

➤ **Félicitations institutionnelles**

Plusieurs messages de félicitations ont été reçus de la part d'élus et d'institutions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h37.

La secrétaire de séance,
Roseline CRESTE

Le Maire,
Julien CARIVENC